

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES**  
**Vendredi 31 mai 2024 à 20h00**

Convocation : 27 mai 2024.

**Présents** : AUBERT Lolita, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, VIGNAUD Jean-Luc.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : AUGU Pierre-Jean procuration à LORTHIOS Claudette, RAUNET Nathalie procuration à LACROIX Eric

**Absents** : /

**Retard** : /

BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

**DECISIONS**

- 1 – Révision triennale du loyer de l'épicerie – SARL B2TC
- 2 – Révision triennale du loyer de l'Atelier et des gîtes – SASU La Grange
- 3 – Tarif de location podium municipal pour une manifestation associative à Chaumont/Loire
- 4 – Marché remplacement conduite AEP travaux route de Pontlevoy Avenant N°1 SARL Aqualia
- 5 – Marché remplacement conduite AEP travaux route de Pontlevoy Avenant N°2 SARL Aqualia
- 6 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – année 2023
- 7 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet
- 8 - Convention de mise à disposition - ESAT Domaine de St Gilles – Pontlevoy

**Information et questions diverses**

\*\*\*\*\*

Les procès-verbaux du 29/03/24 et du 19/04/24 sont adoptés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1 - Révision triennale du loyer de l'épicerie – SARL B2TC****Délibération n° 2024/38**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'application de la révision triennale pour le loyer de l'épicerie, SARL B2TC, et rappelle que l'objectif de la commune était que les loyers compensent les mensualités du prêt. De plus, l'épicerie a un statut particulier par rapport au service rendu à la population.

Monsieur Le Maire propose au conseil de ne pas appliquer la révision triennale sur le loyer de l'entreprise SARL B2TC jusqu'à la prochaine période de révision soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2027.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

de ne pas appliquer la révision triennale sur le loyer de l'entreprise SARL B2TC jusqu'à la prochaine période de révision soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2027.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**2 - Révision triennale du loyer de l'Atelier et des gîtes – SASU La Grange****Délibération n° 2024/39**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DUBREUIL Jean-Paul, METIVIER Fabien.*

Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'application de la révision triennale pour le loyer de l'Atelier et des gîtes, SASU La Grange, et rappelle que l'objectif de la commune était que les loyers compensent les mensualités du prêt. De plus, Monsieur Le Maire rappelle que les exploitants ont beaucoup investi pour aménager les locaux et que le contrat de location prévoit que le mobilier et les équipements utilisés pour l'exploitation de la partie gîte seront cédés à la fin du bail.

Monsieur Le Maire propose au conseil de ne pas appliquer la révision triennale sur le loyer de l'entreprise SASU La Grange jusqu'à la prochaine période de révision soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2027.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

de ne pas appliquer la révision triennale sur le loyer de l'entreprise SASU La Grange jusqu'à la prochaine période de révision soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2027.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**3 - Tarif de location podium municipal pour une manifestation associative à Chaumont/Loire**

**Délibération n° 2024/40**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Madame Barban présente au conseil la demande de location du podium municipal par le comité des fêtes de Chaumont/Loire pour le 14 juin prochain. Lors de la réunion de la commission générale de la commune, il a été décidé de proposer un tarif exceptionnel pour cette manifestation de 150€.

Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le tarif de 150€ pour la mise à disposition du podium pour le comité des fêtes de Chaumont/Loire.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

D'appliquer un tarif exceptionnel de 150€ pour la location du podium par le comité des fêtes de Chaumont/Loire pour la manifestation du 14 juin 2024.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**4 - Marché de remplacement d'une conduite AEP travaux route de Pontlevoy Avenant N°1 SARL Aqualia**

**Délibération n° 2024/41**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil le devis pour les travaux supplémentaires dans le cadre du Marché de remplacement d'une conduite AEP travaux route de Pontlevoy. Ces travaux ont été validé en réunion de chantier et sont indispensables pour la bonne marche du chantier.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à Avenant N°1 SARL Aqualia pour un montant de 6 000 euros HT

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°1 de l'entreprise SARL Aqualia pour un montant de 6 000 euros HT dans le cadre du marché de remplacement d'une conduite AEP travaux route de Pontlevoy

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**5 - Marché de remplacement d'une conduite AEP travaux route de Pontlevoy**  
**Avenant N°2 SARL Aqualia**

**Délibération n° 2024/42**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil le devis pour les travaux supplémentaires dans le cadre du Marché de remplacement d'une conduite AEP travaux route de Pontlevoy. Ces travaux ont été validé en réunion de chantier et sont indispensables pour la bonne marche du chantier.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à Avenant N°2 SARL Aqualia pour un montant de 1 024 euros HT

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**VALIDE**

L'avenant N°2 de l'entreprise SARL Aqualia pour un montant de 1 024 euros HT dans le cadre du marché de remplacement d'une conduite AEP travaux route de Pontlevoy

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**6 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable –**  
**année 2023**

**Délibération n° 2024/43**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Frêne présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles L 2224-5

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**ADOPTÉ** le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**7 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet – emploi non permanent**

**Délibération n° 2024/44**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

**Vu** le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**Vu** le tableau des emplois,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison de l'absence d'un agent,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi temporaire d'Adjoint Technique Territorial à temps complet, pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent en milieu rural, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DÉCIDE**

De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024, un emploi non permanent à temps complet relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent en milieu rural suite à l'accroissement temporaire d'activité. La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade des adjoints technique Echelle C1 Echelon 1, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**D'ADOPTER**

la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Emplois Permanents				
Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 01/02/2021	Postes ouverts au 31/05/2024
Adm	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	35h	1	1
	Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	20/35 <sup>ème</sup>	1	1
	<b>Sous-Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
Tech	Adjoint technique territorial	35h	1	1
	Agent de maîtrise principal	35h	1	1
	<b>Sous-Total</b>		<b>2</b>	<b>2</b>

Emplois Non Permanents				
Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 01/02/2021	Postes ouverts au 31/05/2024
Tech	Adjoint technique territorial	35h	0	1
	<b>Sous-Total</b>		<b>0</b>	<b>1</b>

### **8 - Convention de mise à disposition - ESAT Domaine de St Gilles – Pontlevoy**

#### **Délibération n° 2024/45**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le modèle de convention de mise à disposition d'un personnel de l'ESAT du Domaine de St Gilles de Pontlevoy. Cet établissement offre la possibilité de mettre à disposition de la commune un employé afin de réaliser des missions d'agent technique polyvalent en milieu rural, notamment pour l'entretien des espaces verts.

Cette offre de service peut permettre à la commune de bénéficier d'un renfort de personnel rapidement sans autres formalités.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec l'ESAT du Domain de de St Gilles de Pontlevoy selon les nécessités de service (renfort ponctuel, absence d'un agent...)

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

#### **AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'ESAT du Domain de de St Gilles de Pontlevoy selon les nécessités de service.

\*\*\*\*

**Point commissions communales, questions diverses et informations**

**Commission eau**

Monsieur Le Frêne fait le point sur le transfert obligatoire de la compétence eau/assainissement aux communautés de communes.

La communauté de communes du Val de Cher-Controis a fait appel à un cabinet d'étude et a décidé et validé le principe de déléguer aux syndicats existant la compétence. Monsieur Lacroix indique qu'en conséquence, il n'y a pas e changement au quotidien mais que pour les investissements c'est la communauté de communes qui donnera les directives par thème suivant les priorités par secteur. Monsieur Le Frêne précise que les investissements à faire pour l'eau sur le territoire de la communauté de communes sont évalués entre 30 et 35 millions d'euros (idem pour l'assainissement). Monsieur Métivier demande si les décisions seront prises en commission communautaires, Monsieur Le Frêne indique que oui. Monsieur Le Frêne précise que l'objectif à 10 ans est d'avoir un prix unique de l'eau sur tout le territoire (1€80 m3). Monsieur Le Maire donne les 2 gros thèmes problématiques : la sécurisation de l'approvisionnement, la qualité et le renouvellement des réseaux.

**Commission bâtiments**

Monsieur Vignaud fait un point financier

**Commission voirie**

Réunion programmée sur le terrain

**Divers**

Monsieur Dorléans fait part d'une demande d'un habitant pour la numérisation, le stockage et la mise à disposition auprès du publique de documents « historiques » ou d'articles concernant la commune. Le problème se pose de la compatibilité du site internet de la commune avec cet usage. Monsieur Le Maire invite à une réflexion sur le contenu à mettre à disposition des habitants et des gens de passage ainsi que sur les moyens humains et matériel nécessaires.

Monsieur Le Maire rappelle que les élections au parlement européen se tiendront le 9 juin prochain.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une conférence sur l'autoconsommation collective d'électricité est prévue le 12 juin à 18h pour les professionnels producteurs d'électricité.

Monsieur Dubreuil demande un point sur le changement de programme des travaux de la route de Pontlevoy. Monsieur Le Maire rappelle ce qui a été dit en commission générale, à savoir que la demande de subvention au titre de la DETR 2024 n'a pas été accordée par la préfecture et qu'il n'est pas possible de faire les aménagements de surface cette année faute de budget. Monsieur Métivier craint une augmentation des prix pour après. Monsieur Le Maire précise qu'il manque 170 000 euros sur 2 ans avec un objectif de 100 000 € de subvention pour la partie basse. Monsieur Dubreuil demande s'il faut faire toutes les prévisions en 1 fois et pourquoi il n'y a pas eu de subvention. Monsieur Le Maire répond que pour la DETR une partie de la subvention va dans les villes et diminue la part des petites communes. Pour la DDAD, il n'a pas de réponse à apporter, problème d'interprétation du département ?

**Commission Communication**

Madame Barban rappelle les prochaines manifestations :

- 24/06/24 - Evénement sportif autour de la flamme olympique pour l'école

- Fin juin événement sportif au city stade pour les adolescents en préparation
- 14/07/24 feu d'artifices sous la maison de retraite des Pommeris
- 09/07 défilé à Thésée pour la flamme olympique
- 28/06/24 Music'o jardin
- 28/09/24 Jeux intervillages

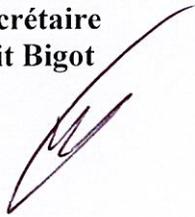
Monsieur Métivier informe le conseil qu'un panneau signalétique de l'Amasse a disparu au Gué de la Rouillonerie

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une enquête est en cour pour l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) intercommunautaire entre le Val de Cher-Controis et le Romorantinais – Monestois pour définir les orientations en termes d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial ou encore d'environnement. Un questionnaire a été reçu en mairie, une réunion est programmée le 18 juin pour y répondre.

Monsieur Le Maire signale des vols de fleurs dans les jardinières et au cimetière.

Séance levée à 23h30.

**Le secrétaire**  
**Benoit Bigot**



**Le Maire**  
**Eric LACROIX**

